

DELIBERATION DU BUREAU
2018 n°12

URBANISME / HABITAT

Le Bureau s'est réuni le 12 avril 2018, sur convocation du Président en date du 05 avril 2018.

Présentes, présents : F. CHARTREUX, A. HARMAND, J.P. COUTEAU, L. GUYOT, R. SILLAIRE, J. BOCANEGRA, P. MONALDESCHI, J.L. CLAUDON, J.L. STAROSSE, E. PAYEUR, C. ASSFELD-LAMAZE, R. ARNOULD, G. LIOUVILLE, P. HENNEBERT, C. THERMINOT

Excusés (ées): K. JUVEN, D. PICARD, O. HEYOB

BU2018-12 – HABITAT LOGEMENT (8.5) - CONVENTION DE MAITRISE FONCIERE OPERATIONNELLE ENTRE LA COMMUNE DE DOMGERMAIN, L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LORRAINE (EPFL) ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES TOULOISES (CC2T).

En application de la convention-cadre signée en 2009 entre l'EPFL (Etablissement Public Foncier de Lorraine) et la Communauté de Communes Terres Toulouises (CC2T), la commune de Domgermain sollicite l'EPFL pour se rendre acquéreur d'un bâtiment.

Cette acquisition se formalise par la signature d'une convention tripartite entre l'EPFL, la commune de Domgermain et la CC2T, sans incidence financière pour la CC2T.

La commune de Domgermain a sollicité l'accompagnement de l'EPFL pour la réalisation d'un programme de logements locatifs afin de développer une offre nouvelle et accessible. L'immeuble est sis 53 Grande rue (site à enjeux référencé « DOM01 »).

Le Bureau Communautaire, est invité à :

- autoriser Monsieur le Président (ou son représentant) à signer la convention de maitrise foncière opérationnelle,
- autoriser Monsieur le Président (ou son représentant) à signer toutes les pièces utiles afférentes à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité, F. CHARTREUX n'ayant pas pris part au vote.